



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal jeudi 29 octobre 2025

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le

06 NOV. 2025

ID : 031-213100662-20251029-DEL2025069-DE



Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 29 octobre 2025, à la Mairie de Bessières, sous la présidence de Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le mercredi 24 octobre 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibération et de documents, utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Mylène MONCERET - Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Monsieur Benoit MUNOZ à Monsieur Bernard BERINGUIER

Absents :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, , Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :

Madame Christel RIVIERE

- Composition légale du conseil municipal : 27.
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 20
- Nombre de conseillers représentés : 3

2025 - 069 - AFFAIRES GENERALES : Motion - Vœu de soutien aux petites lignes ferroviaires

Rapporteur : Monsieur le maire

ADOpte

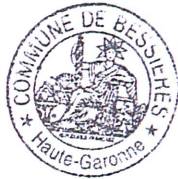
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

- ✓ **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
- ✓ **Considérant** que le réseau ferroviaire constitue un atout majeur pour la mobilité durable, l'aménagement du territoire et la lutte contre le changement climatique ;
- ✓ **Considérant** que 4 000 km de lignes ferroviaires sont menacés de fermeture en France, dont près de 984 km en Occitanie ;
- ✓ **Considérant** que ces petites lignes, reliant notamment Auch, Albi, Rodez, Figeac et de nombreux territoires ruraux, sont essentielles à la cohésion sociale et territoriale ;
- ✓ **Considérant** la nécessité d'un engagement fort de l'État pour leur sauvegarde et leur modernisation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ✓ **REAFFIRME** son soutien au maintien et au développement des petites lignes ferroviaires ;
- ✓ **DEMANDE** à l'État de garantir un financement pérenne et à la hauteur des besoins pour la rénovation de ces lignes ;
- ✓ **ENCOURAGE** SNCF Réseau à poursuivre ses efforts pour la sauvegarde de ces dessertes essentielles ;

Monsieur le Maire,



Cédric MAUREL